



La Rougeole à l'école

La rougeole est probablement une des maladies les plus contagieuses au monde. Une personne non immune exposée au virus risque à 80 % et plus d'être infectée. Comme la rougeole se transmet par voie aérienne, le risque de transmission persiste dans l'air pendant un certain temps, même si la personne contagieuse a quitté le lieu.

La rougeole dure en moyenne de 7 à 10 jours, avec une période de contagiosité allant de 4 jours avant à 4 jours après l'apparition de l'éruption cutanée.

La vaccination est la meilleure protection : Deux doses du vaccin RRO (Rougeole-Rubéole-Oreillons) offrent une protection de plus de 99 %. Elle est incluse dans le Programme québécois d'immunisation.

Symptômes typiques :

- Fièvre élevée ($\geq 38,3$ °C)
- Conjonctivite, toux, rhinorrhée
- Taches blanchâtres dans la bouche (taches de Koplik)
- Éruption cutanée qui débute au visage et s'étend

Complications possibles :

- Otite (7 à 9 % des cas), pneumonie (1 à 6% des cas), diarrhée
- Encéphalite (1 cas sur 1 000 à 2 000), convulsions
- Décès (1 cas sur 3 000 au Canada)

Traitement :

- Aucun traitement spécifique contre le virus
- Antipyrétiques (ex : Acétaminophène) pour soulager la fièvre
- Antibiotiques en cas d'infection bactérienne secondaire
- Suppléments de vitamine A souvent recommandés chez les enfants

En cas d'éclosion à l'école :

- Les enfants non vaccinés seront exclus temporairement (quelques jours à quelques semaines) pour sa protection et celle des autres.

Hygiène et prévention :

- Vaccination
- Lavage des mains
- Hygiène respiratoire
- Nettoyage des surfaces

Mise à jour du dossier :

La vaccination de rappel pour la rougeole est offerte pour les élèves de maternelles, les jeunes de 4e année ainsi que les nouveaux arrivants dans les établissements scolaires. **Contactez l'infirmière de l'école pour plus d'information.**

Il est aussi possible de prendre rendez-vous via ClicSanté pour la mise à jour des vaccins.

CLIC
SANTÉ

** Cette maladie infectieuse doit être communiquée à l'infirmière scolaire. Vous devez informer le secrétariat, qui nous transmettra l'information.